

RCS : MACON Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00267 Numéro SIREN : 840 227 193 Nom ou dénomination : A V N 2

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000003



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON

ORDONNANCE

Nous, Michel PERCHE, Président du tribunal de commerce de Mâcon,

Assisté du greffier, D. BERNARD,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

SARL A V N 2, 111 route de Lyon 71000 MACON - RCS Mâcon 840 227 193, tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2021,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2022 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 de la SARL A V N 2, 111 route de Lyon 71000 MACON - RCS Mâcon 840 227 193,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Mâcon, le 20/05/2022

Le Président,
Michel PERCHE

Le greffier,
D. BERNARD

Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.44 € TTC (22.12 € HT – 4.42 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme



A V N 2
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 111 route de Lyon - 71000 MACON
840.227.193 RCS MACON

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE
REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE
L'EXERCICE.**

Je soussigné Pascal VERJAT, demeurant à 140 route du BOURG à 01570 VESINES, agissant en qualité de Gérant de la société dénommée A V N 2, au capital de 10 000 euros, ayant son siège 111 route de Lyon - 71000 MACON, sous le numéro 840.227.193 RCS MACON,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 30 septembre 2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 31 mars 2022 ;
- que pour les motifs suivant : suite au déménagement de notre magasin où étaient centralisés les documents afin d'établir les comptes et la liasse fiscale, nous rencontrons actuellement des difficultés pour regrouper à nouveaux lesdits documents notamment les factures ;

l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 juillet 2022 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à MACON
Le 30 mars 2022,

Pascal VERJAT
Gérant

